L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 FEVRIER 1848.

Imprimée et publiée par
MAGNE & WEISSE.
No 1, rue du Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 10 FEVRIER 1848.

DISCOURS DU SENATEUR DOWNS.

Les amis de M. Downs et le parti auquel il appartient ont dû être grandement étonnés et scandalisés de la sortie qu'a faite notre sénateur, en plein Congrès, contre les citoyens adoptifs M. Downs, malheureusement pour nous, représente la Louisiane au sénat des Etats-Unis, mais il se trompe fort s'il croit avoir exprimé l'opinion de ses commettants en jetant comme un reproche à la face d'un des vétérans de notre diplomatie le reproche d'avoir pris naissance sur une terre étrangère. La Louisiane a toujours accueilli avec sympathie les hommes d'Europe et des autres pays qui sont venus s'associer à ses destinées et travailler au développement de la prospérité générale.

C'est le 31 janvier—jour à jamais mémorable—que M. Downs a commis l'énorme faute que nous lui reprochons et qu'il voudra tant de dehors. Il faisait un discours sur la guerre mexicaine. Notre sénateur, tout en ressassant à loisir ce thème usé, livra au président un brevet de capacité politique, et déclara que la guerre n'avait pu être conduite autrement qu'elle l'a été. Pour prouver son dire, il aborde la plupart des objections soulevées par quelques-uns de nos hommes d'Etat et s'arrête enfin à M. *Gallatin*. Quant à cet *étranger*, dit M. Downs en termes à peu près équivalent, je n'accorderai pas à son avis le poids et le respect que j'attache à ceux des hommes que j'ai déjà nommés : "Je ne veux pas—et ici nous citons textuellement—je ne veux pas que les questions qui intéressent l'honneur de mon pays aient rien affaire aux préjugés, aux sympathies et aux sentiments d'un étranger; on ne doit se préoccuper que de l'opinion américaine, soit whig soit démocrate—de l'opinion exclusivement américaine."

Voilà qui est explicite, ce nous semble. Et pourtant combien de fois l'honorable Solomon W. Downs n'a-t-il pas protesté de son respect et de son affection pour nos concitoyens d'origine étrangère ! Qui eut-il pu prendre pour un naïveté, à l'époque où ses aspirations n'étaient pas encore couronnées de succès ? On se souvient sans doute comme nous, lorsque au sein de notre législature les esprits étroits qui prétendent refuser aux étrangers ce droit, qu'ils ne refusent des droits et des titres qui constituent les libertés publiques. Où n'a-t-il pas avant une éloquence terrible et qui inspirait un saint effroi à ses adversaires. Aujourd'hui que son ambition est satisfaite, *quantum mutatus ab illo* ! il oublie ses anciennes affections, renie ses frères adoptifs et exprime enfin audacieusement sa véritable pensée.

Naguère il n'avait pas de paroles assez dures pour flatter les citoyens d'origine étrangère, aujourd'hui il reproche son origine à un homme qui pendant cinquante ans a servi consciencieusement son pays d'adoption et qui lui a consacré le temps le plus précieux de sa vie. Il ne veut pas que M. Albert Gallatin ait le droit d'exprimer une opinion, parce que M. Albert Gallatin n'est pas né sur la terre d'Amérique, parce que M. Albert Gallatin, malgré le baptême de la naturalisation, est un *étranger*. Oh ! M. Downs, vous vous repentirez de votre imprudente franchise.

Ce qui rend la conduite de notre Sénateur plus odieuse, c'est le choix qu'il est allé faire de M. Gallatin pour sa victime. C'est ce patriote éprouvé, c'est cet homme d'Etat éclairé, dont la vieillesse est entourée de l'estime générale, c'est ce citoyen si digne de respect, qui penche vers la tombe, que M. Downs a osé frapper d'un mot qui doit le marquer au front de l'opinion publique, et qui doit le faire déshonorer par tout ceux qui ne sont pas aveugles par un fanatisme exclusif et qui ont le tact et le bon sens honorable des citoyens.

M. Gallatin, partisan de la [illegible] pu exercer dans l'opinion qu'il a exprimée au sujet de la guerre du Mexique, mais ce n'est pas la question : les esprits les plus forts sont sujets à l'erreur, et M. Downs le même ne se croit pas probablement pas infaillible. Admettons que M. Gallatin se soit laissé égarer par son horreur de la guerre, que ses quatre-vingt-dix ans aient affaibli l'énergie de sa pensée, est-ce bien une raison pour l'immoler sur l'autel de l'exclusivisme ? M. Downs, il est clair, n'a pas vu dans M. Gallatin un vieillard mais un étranger. Il ne croit pas qu'un homme qui a pris le jour sur cette noble et chevaleresque terre de France, la patrie des preux chevaliers, puisse jamais concevoir la grandeur de nos institutions républicaines, et devenir américain dans le vrai sens du mot. M. Gallatin est né à l'ombre d'un trône ; tant pis pour lui, la république n'est pas son fait. Il importe peu qu'il soit venu très jeune dans notre pays; qu'il soit citoyen adopté depuis un demi-siècle ; qu'il ait donné des preuves nombreuses de son patriotisme ; il n'en restera pas moins étranger.

Nous nous permettrons de dire un petit mot à M. Downs. Notre législateur vient de lui donner pour collègue M. Soulé. Lorsque celui-ci se sera assis au sein du Sénat pour exprimer un avis, que M. Downs lui ferme la bouche en lui faisant le reproche qu'il a adressé à M. Gallatin. Ce n'est pas un reproche, c'est et produirait surtout une immense sensation.

THÉATRE.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, la reprise de NORMA, cette admirable partition de Bellini, interprétée par Mme Fleury-Joly et M. Dufleyte. Le rôle de Norma est l'un de ceux qui font le mieux ressortir le talent de notre première chanteuse. La foule ira l'applaudir.

CONCERT DE MME ALBAMOWITZ.—Le premier concert de cette délicieuse cantatrice a eu lieu mardi soir à la salle St. Louis. Son succès a été franc et de bon aloi. Plusieurs de ses morceaux ont reçu les honneurs du *bis*, surtout la ballade que Jenny Lind a rendue si populaire,—*my home, my happy home*. Le second concert est annoncé pour ce soir dans la même salle.

PROFESSEUR RISLEY.—Le Théâtre St Charles possède actuellement le professeur RISLEY et ses fils. Nous ignorons comment ses yeux se grave titre de professeur à M. Risley, car l'art antique dans lequel il s'exerce est la gymnastique. Mais il y excelle véritablement. Il faut le voir pour se faire une juste idée de sa force, de son agilité, de la rapidité et de l'aisance de ses mouvements. Ses fils sont de rente aux yeux. Cette famille a donné des représentations dans toutes les capitales européennes et a reçu partout un accueil enthousiaste.

PANORAMA.—La salle de bal St-Louis est en ce moment le théâtre d'une intéressante exhibition. C'est en même temps un panorama et un diorama. On sait avec quelle pompe les cendres de l'empereur furent transportées à Paris il y a quelques années. Ce sont les merveilleux incidents de cette translation que représente la toile. Rien n'y manque. On voit d'abord la frégate *la Belle-Poule* mouillée à Ste-Hélène ; le cercueil est mis à bord, et le navire lève l'ancre. On le suit dans son voyage, jusqu'à la côte de France ; on passe le Havre et Cherbourg, on débarque à Paris et l'on assiste à l'entrée triomphale du cercueil. L'illusion est complète, surtout pour ceux qui ont assisté à l'imposante cérémonie. Arrêtez-vous en passant à la salle St-Louis ; vous ne le regretterez pas.

CHIROPODISTE.—Les docteurs Blanchard et Lion, dentistes, ont fait hier plusieurs opérations très heureuses sur des personnes souffrantes à l'influence du chloroforme. L'une qui a eu lieu sur une jeune fille, a présenté surtout un caractère très extraordinaire. Dix gouttes de chloroforme versées sur un mouchoir, ont suffi pour la jeter dans un état d'insensibilité et d'insensibilité complète. A peine endormie, sa physionomie a présenté ce teint mat et cadavéreux de la mort ; mais l'opération terminée, elle a repris connaissance, les couleurs ont repris sur ses joues, elle s'est alors joyeuse et guérie, sans avoir éprouvé, ni la douleur de l'opération, ni la crainte qui la précédait.

MM. SMITH ET BROCKLEBANK, dentistes américains dans cette ville, se proposent de faire désormais toutes leurs opérations à l'aide du chloroforme. L'expérience de ces habiles dentistes nous permet de les recommander à ceux qui auraient besoin de leur ministère.

LA MALLE a manqué hier au-delà de Montgomery.

VARIÉTÉ DE RACES.—Un naturaliste espagnol a dernièrement publié ses voyages dans l'Amérique du sud. On y trouve des détails curieux. Ainsi il signale jusqu'à vingt trois différentes races métisses des populations espagnoles. Ce mélange des races est la cause principale de l'absence d'homogénéité qui règne dans ces pays. C'est impossible, dit le naturaliste, de donner une idée générale du caractère de ces peuples sans le croisement des races occasionne de dissemblances parmi eux.

MADAMOISELLE ROSSI.—George McDougal a été condamné hier à une amende pour avoir introduit illégalement des nègres dans les ports de M. Hart, qui exist dans le magasin d'encan de MM. Fernandez et Whiting, au coin des rues Chartres et St Louis, et d'avoir dérobé son portefeuille. Le magistrat municipal, après un minutieux examen de l'affaire, a envoyé l'accusé pardevant la haute Cour de district.

RECORDER BALDWIN.—M. Read a fait lier un affidavit pardevant le recorder Baldwin contre le nommé John Riley, l'accusant de vol. Dans la soirée du 7 courant, le plaignant se trouvait à l'écurie sise au coin des rues Gravier et Carondelet; il laissa son portefeuille qui contenait environ $100 au bureau de la dite écurie, et se retira dans sa chambre pour changer de vêtement. A son retour, point de portefeuille. Cependant après une recherche minutieuse, il se trouva que son portefeuille avait pris le chemin de la poche du gréveur. L'affaire sera instruite ce matin.

—Joseph Barnett, accusé d'avoir volé une somme de $100 appartenant à M. Mark Marks, a été envoyé à la Première Cour de District.

L'affaire de Charles McGiven, prévenu d'avoir enlevé samedi dernier des poches de M. Charles Shields, une paire de pistolet à six coups, sera examinée ce matin à 10 heures.

RECORDER SEUZENEAU.—M. Benjamin Juland a dénoncé hier au recorder Seuzeneau deux individus nommés Jack Sewell et Tom Jackson, accusés d'un vol à main armée commis sur sa personne du plaignant. Mardi dernier vers 11 heures du soir, M. Juland s'en allait paisiblement chez lui, lorsqu'il rencontra, près de l'hôpital du docteur Luzenberg, les deux individus nommés plus haut. Ils se précipitèrent sur lui, et tandis qu'un le tenait par la gorge, l'autre lui fouillait les poches, et lui enlevait tout ce qu'il avait sur lui, c'est-à-dire une somme de sept piastres, puis ils s'enfuirent en laissant le malheureux sans connaissance sur le pavé. La police est à la recherche de ces hardis malfaiteurs.

ARRESTATION.—Hier dans l'après-midi le sergent Gale appartenant à la police de la Première Municipalité, a arrêté le nommé Olivier Cantou, accusé d'avoir dérobé des matelots de leurs bords, et de les expédier ensuite sur un autre navire. Le prévenu a fourni un cautionnement pour comparaître ce matin devant le recorder Ramos.

CONSEIL GÉNÉRAL.—Le maire soumet au Conseil les personnes suivantes, MM. J. A. Fauvres, William Freret, John Cammiger et P. L. Devergé comme directeurs pour représenter l'intérêt de la ville toute entière à la compagnie de désenchement. Elles sont toutes ratifiées à l'exception de M. J. A. Fauvès qui est rejeté. Le secrétaire est autorisé d'informer le maire du rejet de M. Fauvès.

On lit une lettre de M. Frédérick Prévost, assesseur de la 1ère Municipalité, transmettant sa résignation. Elle est acceptée. Le Conseil nomme en son successeur à sa prochaine séance.

Une pétition de plusieurs citoyens, demandant la permission de tenir des tables de billard sans payer de licence, est référée à un comité spécial. Le but des pétitionnaires n'est pas de tenir ces billards publiquement, mais seulement pour amuser leurs amis.

M. Wilder présente une résolution relative à la fièvre typhoïde qui s'est déclarée en ville, et principalement à l'Hôpital de Charité. Cette résolution autorise le maire à louer l'hôtel appartenant à Mme Hélène Blanc, situé au bayou St-Jean, pour l'usage des malades.

M. Holland présente un substitut, qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé par le président, lequel comité sera chargé de rédiger une ordonnance à cet égard ; ce comité pourra en outre s'adjoindre avec un semblable comité des trois municipalités. Après une assez vive discussion ce substitut est adopté.

M. Zachatie présente une pétition signée par plusieurs taffiers, demandant que la taxe de $15 imposée sur leurs établissements soit abolie ou diminuée. M. Zachatie appuie cette pétition par quelques remarques en faveur de la demande des pétitionnaires. Il croit que c'est injuste de les taxer si fortement, quand nos négociants ne payent que $50 de taxe. La pétition est enfin référée à un comité spécial composé de MM. Zachatie, Wilder et Allan.

Les cautions de MM. J. B. Dionis et John N. Elliot, collecteurs du 5me et 6me district représentant, sont ensuite acceptées. Le montant du cautionnement du premier collecteur est d'environ $26,000, et celui du second $21,000.

Le Conseil s'ajourne.

RECORDER WILDER ET OHIO—La question des frontières de ces deux Etats n'a pu encore être résolue. Les commissaires nommés de part et d'autres viennent de se séparer sans avoir pu tomber d'accord.

QUATRE GRANDES FORTUNES.—La renommée porte la fortune de Louis Philippe à $150,000,000 —celle de Robert Peel à $90,000,000,—celle de Jacob Astor à $30,000,000,—celle du duc Devonshire à $1,850,000.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de Mercredi, 9 février 1848.

L'Orateur soumet à la Chambre une communication du Gouverneur, transmettant le rapport des commissaires chargés de choisir un site convenable à l'emplacement des édifices publics à Baton-Rouge. Cette communication est référée à un comité spécial sur les édifices publics.

F. McCaleb, [illegible] que le privilège exclusif de naviguer la moitié du bayou et barcanage à vapeur, [illegible] expirant vingt ans,—Référé au comité [illegible].

M. Hogan présente une pétition [illegible] à l'Hôpital de Charité [illegible] Hôpital [illegible] Comité spécial [illegible] Comité spécial [illegible] Comité spécial [illegible] Comité spécial [illegible] pour [illegible] tablir une route pour le transport de la malle [illegible] Comité spécial [illegible] Comité spécial [illegible] Comité spécial [illegible] Comité spécial